



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amélioration de l'habitat

Question écrite n° 42412

Texte de la question

M. Jean Gougy appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la politique nationale de l'amélioration de l'habitat. Les crédits à la réhabilitation sont un levier indispensable à la politique sociale et d'aménagement du territoire. Ces interventions contribuent à atténuer les inégalités sociales et territoriales et la dégradation des conditions de logement de nombreuses familles. De plus, les aides de l'État consacrées à l'amélioration de l'habitat présentent un intérêt économique considérable, et contribuent à la lutte contre le chômage. La part réservée dans le budget du ministère du logement à la réhabilitation était évaluée en 1996 à 3,538 milliards de francs sur un budget de 42 milliards. Une diminution de cette enveloppe pour les années à venir risquerait, à terme, de compromettre gravement les actions de réhabilitation du logement social à caractère public mais aussi du parc privé à occupation sociale. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer des moyens conséquents en faveur de l'amélioration de l'habitat dans le cadre du projet de loi de finances pour 1997.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat privé par un effort budgétaire important aussi bien en faveur de la PAH que des subventions de l'ANAH. C'est pourquoi, la loi de finances pour 1997 affecte 600 MF à la prime à l'amélioration de l'habitat, ce qui représente environ 70 000 logements et 2 milliards de francs aux interventions de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ce qui concerne 100 000 logements. Au total, ces actions devraient générer quelque 12 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du bâtiment, correspondant à environ 60 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42412

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4490

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 273